

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2021 MAIRIE D'AMANCEY

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie d'AMANCEY, le 2 avril 2021 à 20h30, après convocation légale du 27 mars 2021, sous la présidence de Monsieur Philippe MARECHAL, Maire. Absents excusés : Gaëtan PELLETRAT DE BORDE, Céline ORDINAIRE et Jean-Louis MOUROT.

Secrétaire de séance : Annie PETITCOLIN.

-I- ADHESION CAUE

Le Conseil Municipal valide le renouvellement de l'adhésion de la commune au CAUE pour l'année 2021. Montant de la cotisation : 120 €.

Validé à l'unanimité.

-II- SUBVENTIONS

Le CM, à l'unanimité, accorde les subventions suivantes :

Les amis de l'hôpital d'ORNANS : 50 €

AFM-TELETHON : 50 €

-III- TRANSFERT DE COMPETENCE MOBILITÉ

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.52111-17 et L. 5211-5 ;

Vu la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités et notamment son article 8 tel que modifié par l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 ;

Vu l'article L.1231-1-1 du code des transports qui précise ce que recouvre cette compétence mobilité ;

Vu la délibération de la communauté de communes Loue-Lison en date du 23/03/2021,

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, d'accepter la prise de compétence mobilité par la communauté de communes Loue-Lison.

-IV- COMPTE DE GESTION 2020

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les documents budgétaires et comptables de l'exercice 2020, après avoir entendu et approuvé le compte de gestion 2020

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, y compris celle relatives à la journée complémentaire

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par Monsieur le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

	Budget Général	Budget Eau	Budget Assainissement	Budget Bois	Chenevières du Prés Gras
Pour	12	12	12	12	12
Contre	0	0	0	0	0
Abstentions	0	0	0	0	0

-V- COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Conseil Municipal (en l'absence du Maire), délibérant sur le compte administratif 2020, dressé par Monsieur Philippe MARECHAL, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1/ lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,

2/ constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3/ reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4/ arrête les résultats définitifs tels que figurant au document original par comme suit :

	Budget Général	Budget Eau	Budget Assainissement	Budget Bois	Chenevières du Prés Gras
Pour	11	11	11	11	11
Contre	0	0	0	0	0
Abstentions	0	0	0	0	0

Validé à l'unanimité.

● **BUDGET GENERAL**

FONCTIONNEMENT

Dépenses	686 314.85
Recettes	1 027 737.61
Excédent	+ 341 422.76

INVESTISSEMENT

Dépenses	1 319 871.84
Recettes	1 142 035.05
Déficit	- 177 836.79

● **BUDGET SERVICE DE L'EAU**

FONCTIONNEMENT

Dépenses	29 534.34
Recettes	50 236.32
Excédent	+ 20 701.98

INVESTISSEMENT

Dépenses	4 241.60
Recettes	31 077.11
Excédent	+ 26 835.51

● **BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT**

FONCTIONNEMENT

Dépenses	9 167.22
Recettes	17 755.57
Excédent	+ 8 588.35

INVESTISSEMENT

Dépenses	12 322.02
Recettes	9 358.16
Déficit	- 2 963.86

● **BUDGET BOIS**

FONCTIONNEMENT

Dépenses	24 422.31
Recettes	28 435.37
Excédent	+ 4 013.06

INVESTISSEMENT

Dépenses	405.00
Recettes	405.00
Résultat	00.00

● **SERVICE LOTISSEMENT « Chenevières du Prés Gras »**

FONCTIONNEMENT

Dépenses	537 614.94
Recettes	436 268.36
Déficit	- 101 346.58

INVESTISSEMENT

Dépenses	571 600.14
Recettes	675 612.24
Excédent	+ 104 012.10

VI- AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2020

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2020, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats comme suit :

● **BUDGET GENERAL**

Résultat de fonctionnement 2020	+	341 422.76 €
Résultat d'investissement 2020	-	177 836.79 €
Affectation au déficit d'investissement C/1068		177 836.79 €
Report de fonctionnement 2021	+	163 585.97 €

● **SERVICE EAU**

Résultat de fonctionnement 2020	+	20 701.98 €
Résultat d'investissement 2020	+	26 835.51 €
Affectation au déficit d'investissement C/1068		0.00 €
Report de fonctionnement 2021	+	20 701.98 €

● **SERVICE ASSAINISSEMENT**

Résultat de fonctionnement 2020	+	8 588.35 €
Résultat d'investissement 2020	-	2 963.86 €
Affectation au déficit d'investissement C/1068		2 963.86 €
Report de fonctionnement 2021	+	5 624.49 €

● **SERVICE BOIS**

Résultat de fonctionnement 2020	+	4 013.06 €
Résultat d'investissement 2020		0.00 €
Affectation au déficit d'investissement C/1068		0.00 €
Report de fonctionnement 2021	+	4 013.06 €

● **SERVICE LOTISSEMENT « Chenevières du Prés Gras »**

Résultat de fonctionnement 2020	-	101 346.58 €
Résultat d'investissement 2020	+	104 012.10 €
Affectation au déficit d'investissement C/1068		0.00 €
Report de fonctionnement 2021	-	101 346.58 €

-VII- BUDGET PRIMITIF 2021

M. le Maire présente le BP 2021

● **BUDGET GENERAL**

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	899 279.66	Dépenses	2 106 744.27
Recettes	957 914.50	Recettes	2 106 744.27

● **BUDGET SERVICE DE L'EAU**

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	37 830.35	Dépenses	2 177.60
Recettes	51 879.58	Recettes	35 454.86

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter le montant de la taxe communale.

● **BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT**

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	14 667.22	Dépenses	7 466.87
Recette	20 327.50	Recettes	12 131.08

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter le montant de la taxe communale.

● **SERVICE BOIS (chiffres HT)**

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	28 100.00	Dépenses	1 000.00
Recettes	28 323.06	Recettes	1 000.00

● **SERVICE LOTISSEMENT « Chenevières du Prés Gras » (chiffres HT)**

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	330 834.48	Dépenses	332 000.00
Recettes	330 834.48	Recettes	332 000.00

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le BP 2021 et ses budgets annexes, les adopte de la façon suivante :

	Budget Général	Budget Eau	Budget Assainissement	Budget Bois	Budget Chenevières
Pour	12	12	12	12	12
Contre	0	0	0	0	0
Abstentions	0	0	0	0	0

-VIII- VOTE DES TAUX

Le CM, à l'unanimité, décide d'augmenter les taux des taxes locales pour l'année 2021 soit :

Taxe Foncier bâti	27.04 %
Taxe Foncier non bâti	14.52 %

-IX- QUESTIONS DIVERSES

REPARTITION DE CHARGES

La nomenclature budgétaire et comptable M14 prévoit la possibilité de l'assemblée délibérante, d'étaler les frais accessoires liés à la réalisation d'investissement. La durée d'étalement de ces charges est fixée généralement à 5 ans.

L'opération comptable consiste à transférer le montant des charges au compte d'investissement 4812 « charges à répartir sur plusieurs exercices », par un crédit du compte 791 « transfert de charges de gestion courante », puis à amortir, chaque année, une part de la charge au compte 6812 « dotation aux amortissements des charges de fonctionnement à répartir » dans la limite de 5 ans.

Dans le cadre des opérations relatives à la viabilisation du lotissement de la Chenevière, il est proposé d'autoriser l'étalement sur 5 ans lié à cette opération.

Il est précisé que les crédits nécessaires à la passation de ces opérations d'ordre soient prévus au budget primitif 2021 et seront inscrits aux budgets primitifs des exercices suivants.

Suite à cette présentation, le CM après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise l'étalement sur 5 ans des charges liées aux opérations relatives à la viabilisation du lotissement de la Chenevière.

TRAVAUX PRESBYTERE

L'Unité Pastorale souhaite créer un nouveau bureau au presbytère. Dans ce cadre, elle a sollicité la commune en tant que propriétaire pour une participation financière. Une réunion de travail a été organisée afin de définir les travaux à réaliser.

M. le Maire présente les devis demandés.

Suite à cet exposé, le Conseil Municipal décide de prendre en charge la totalité des travaux de mise aux normes électriques (2 346.00 € TTC) ainsi que la moitié des travaux de réhabilitation de la pièce (1 911.88 € TTC). L'Unité Pastorale sera prévenue en ce sens.

CARTES AVANTAGES JEUNES

Après en avoir délibéré, le CM décide de renouveler l'opération cartes « avantages jeunes » pour les adolescents, pour l'année 2021, sur les mêmes bases que l'année précédente.

Validé à l'unanimité.

AMENAGEMENT ZONE SCOLAIRE

M. Olivier CHIARI présente les conclusions du groupe de travail sur la sécurisation de la zone scolaire. Le projet prévoit des aménagements permettant la mise en place d'un sens de circulation, la pose d'une barrière de protection sécurisant la sortie des enfants.

Le CM émet un avis favorable de principe pour la réalisation d'une période d'essai. Ce dossier sera également présenté lors de la prochaine réunion du syndicat scolaire.

INFOS AU COMPTE RENDU

➤ Obligation d'équipement de certains véhicules en période hivernale

Pour améliorer la sécurité des usagers en cas de neige et de verglas et de limiter le blocage des routes dans les régions montagneuses, dorénavant, il sera obligatoire d'équiper son véhicule de chaînes ou de pneus hiver, du 1^{er} novembre au 31 mars comme le prévoit le décret n°2020-1264 du 16 octobre 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h10.

Affiché le 8 avril 2021.

Philippe MARECHAL,
Maire d'AMANCEY